

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 octobre 2009**

**Effectif légal : 15
Membres en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres votants : 13**

L'an deux mil neuf, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 8 octobre 2009, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Sandrine JEANDON, Monique REMY, Roger JACQUEL, Hervé REMY, Isabelle DEPA, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Daniel CHARPENTIER, Sylvette BEAUSIRE

Secrétaire de séance : Mme Hélène ORILLARD

Le compte rendu du C.M. du 20 août a été approuvé.

**TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE, SALLE VIANNEY, SALLE DU POLI ET
REPLACEMENT DU MATERIEL CASSE OU PERDU ANNEE 2010 – DEL. 92/2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
DECIDE de fixer les tarifs hors taxes de la location de la salle polyvalente, de la salle Vianney et le remplacement des objets perdus ou cassés pour l'année 2010, avec une augmentation de 2 % comme suit :

TARIFS LOCATIONS SALLES 2010

"TARIFS EN EUROS"

**habitants Xonrupt-Longemer
Manifestation à but lucratif**

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 19.60%	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 19.60%	T.T.C.
Grande salle	201,80	39,55	241,35	283,58	55,58	339,16
Cuisine	92,30	18,09	110,39	92,30	18,09	110,39
Bar	37,47	7,34	44,81	56,40	11,05	67,45
Foyer	72,83	14,27	87,10	97,57	19,12	116,69
Salle Perce Neige	97,85	19,18	117,03	130,80	25,64	156,44
Salle ou scène St-JM Vianney	72,83	14,27	87,10	97,57	19,12	116,69
Salle et scène St-JM Vianney	97,85	19,18	117,03	130,80	25,64	156,44
Salle du Poli	97,85	19,18	117,03			

habitants Xonrupt-Longemer

Manifestation à but non lucratif

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 19.60%	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 19.60 %	T.T.C.
Grande salle	141,98	27,83	169,81	182,31	35,73	218,04
Cuisine	55,39	10,86	66,25	55,38	10,85	66,23
Bar	18,17	3,56	21,73	28,23	5,53	33,76
Foyer	56,40	11,05	67,45	75,13	14,73	89,86
Salle Perce Neige	70,25	13,77	84,02	93,70	18,37	112,07
Salle ou scène St-JM Vianney	56,40	11,05	67,45	75,13	14,73	89,86
Salle et scène St-JM Vianney	70,25	13,77	84,02	93,70	18,37	112,07
Salle du Poli	70,25	13,77	84,02			

Autres Habitants

Manifestation à but lucratif

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 19.60 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 19.60%	T.T.C.
Grande salle	508,10	99,59	607,69	593,02	116,23	709,25
Cuisine	184,62	36,19	220,81	184,62	36,19	220,81
Bar	75,12	14,72	89,84	112,71	22,09	134,80
Foyer	112,71	22,09	134,80	150,36	29,47	179,83
Salle Perce Neige	141,05	27,65	168,70	187,13	36,68	223,81
Salle ou scène St-JM Vianney	112,71	22,09	134,80	150,36	29,47	179,83
Salle et scène St-JM Vianney	141,05	27,65	168,70	187,13	36,68	223,81
Salle du Poli	141,05	27,65	168,70			

Autres Habitants

Manifestation à but non lucratif

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 19.60 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 19.60 %	T.T.C.
Grande salle	210,93	41,34	252,27	296,13	58,04	354,17
Cuisine	110,78	21,71	132,49	110,78	21,71	132,49
Bar	37,47	7,34	44,81	56,22	11,02	67,24
Foyer	75,13	14,73	89,86	112,71	22,09	134,80
Salle Perce Neige	93,70	18,37	112,07	117,34	23,00	140,34
Salle ou scène St-JM Vianney	75,13	14,73	89,86	112,71	22,09	134,80
Salle et scène St-JM Vianney	93,70	18,37	112,07	117,34	23,00	140,34
Salle du Poli	93,70	18,37	112,07			

Le prix de la location de la salle du Poli est identique toute l'année. La salle est disponible uniquement en dehors de la mise à disposition du bâtiment à l'exploitant du Poli.

Les tarifs d'été sont fixés du 1er avril au 30 septembre inclus

Les tarifs d'hiver sont fixés du 1er octobre au 31 mars inclus

Les résidences secondaires soumises à l'impôt bénéficient du tarif Xonrupt-Longemer

Rappel les associations de Xonrupt-Longemer bénéficient d'un week end gratuit par an

Tarifs dégressifs :

2 jours x 1.5

3 jours x 2.00

4 jours x 2.75

5 jours x 3.50

TARIFS DIVERS DE LOCATIONS 2010

SPORTS

REUNIONS DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Salles	H.T.	T.V.A. 19.60%	T.T.C.
Grande salle	27.68	5,42	33.10
Foyer	13.84	2,71	16,55
Salle Perce Neige	15,67	3,07	18,74

INVENTAIRE MATERIEL SALLE POLYVALENTE ANNEE 2010

OBJETS	P.U. H.T.	T.V.A 19.60 %	T.T.C.
Légumier inox Louis XV	10,43	2,04	12,47
Plat inox rond	9,14	1,79	10,93
Plat inox allongé Louis XV (intermédiaire)	10,42	2,04	12,46
Corbeille à pain	5,71	1,12	6,83
Cruche	1,70	0,33	2,03
Plateau	8,94	1,75	10,69
Coupe Melba	1,53	0,30	1,83
Saladier Pyrex	4,24	0,83	5,07
Assiette plate	2,26	0,44	2,70
Assiette creuse ou dessert	2,08	0,41	2,49
Ramequin	0,84	0,16	1,00
Tasse	1,70	0,33	2,03
Bol	1,02	0,20	1,22
Soucoupe	1,23	0,24	1,47
Flûte à champagne	1,53	0,30	1,83
Verres toutes sortes	1,02	0,20	1,22
Coupes	1,23	0,24	1,47
Couteaux manches bois	3,18	0,57	3,75
Petite cuillère	0,64	0,13	0,77
Couteau	0,84	0,16	1,00
Fourchette	1,02	0,20	1,22
Cuillère	1,02	0,20	1,22
Couteau à pain	13,38	2,62	16,00
Econome (couteau éplucheur)	2,16	0,39	2,55
Tire bouchon	5,71	1,12	6,83
Plaque indicatrice	5,35	1,05	6,40
Cendrier	1,70	0,33	2,03
Cendrier mural	28,70	5,63	34,33
Cintre plastique	1,70	0,33	2,03
Vase	2,72	0,53	3,25
Butée plastique	1,53	0,30	1,83
Patère	1,70	0,33	2,03
Bac GN1/1 hauteur 200	63,97	12,54	76,51
Couvercle GN1/1	15,19	2,98	18,17
Bac GN1/1 plein hauteur 6/5	16,99	3,01	20,00
Bac GN1/1 perforé haut	24,79	4,86	29,65
Grille inox cruche	15,24	2,99	18,23

Plaque acier GN1/1		8,82	1,73	10,55
Chariot inox		337,86	66,22	404,08
Couteau à découper		11,90	2,33	14,23
Couteau scie		11,73	2,30	14,03
Couteau à viande		18,74	3,67	22,41
Grand couteau		25,22	4,94	30,16
Fouet inox		9,98	1,96	11,94
Ecumoire fil		17,16	3,36	20,52
Ecumoire inox		10,35	2,03	12,38
Spatule caoutchouc		4,34	0,85	5,19
Spatule inox		11,97	2,35	14,32
Louche de service		3,18	0,62	3,80
Pelle à tarte		9,55	1,87	11,42
Louche à sauce inox		5,3	1,04	6,34
Grande louche		8,32	1,63	9,95
Grappin		9,34	1,83	11,17
Couverts à salade plastique		3,81	0,75	4,56
Poêle		22,76	4,46	27,22
Poêle à paella		55,71	10,92	66,63
Pinceau		1,49	0,29	1,78
Poissonnière		120,52	23,62	144,14
Panier à salade en fer		35,54	6,97	42,51
Passoire étamée		40,27	7,89	48,16
Volette		8,18	1,60	9,78
Faitout moyen avec couvercle Ø 32		99,33	19,47	118,80
Grand faitout avec couvercle Ø 36		115,19	22,58	137,77
Planche à découper		33,95	6,65	40,60
Plat rectangulaire aluminium		76,61	15,02	91,63
Serviteur poivre – sel - moutarde		7,98	1,56	9,54
Ciseaux		6,35	1,24	7,59
Poubelle		19,58	3,84	23,42
Ouvre boites		0,9	0,18	1,08
Décapsuleur		0,73	0,14	0,87
Râpe		8,7	1,71	10,41
Essoreuse à salade		3,54	0,69	4,23
Casserole Ø 12		17,82	3,49	21,31
Casserole Ø 14		19,31	3,78	23,09
Casserole Ø 18		24,03	4,71	28,74
Casserole Ø 20		29,2	5,72	34,92
Marmite avec couvercle		74,26	14,55	88,81
Cuiller à glace		6,26	1,23	7,49
Percolateur (machine à café)		210,12	41,18	251,30
Trousse de secours		10,02	1,96	11,98
Bain marie comprenant :				
3 bacs	l'unité	41,05	8,05	49,10
3 couvercles	l'unité	17,03	3,34	20,37
Un chariot		1723,8	337,86	2061,66

TARIFS INTERVENTION EMPLOYES COMMUNAUX + UTILISATION DU MATERIEL
ANNEE 2010 – DEL. 93/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Décide de fixer les tarifs de l'année 2010 comme suit avec une augmentation de 3 % par rapport à 2009,
applicables à dater du 1^{er} janvier 2010 :

	Tarif horaire 2010 €
Main d'œuvre	23.64
Camionnette	12.38
Camion	34.55
Compresseur (moto pompe)	15.76
Tracto-pelle	39.39
Tracteur	20.26

Au tarif horaire des véhicules s'ajoute l'heure de chauffeur au tarif main d'œuvre.

Le tarif main d'œuvre est majoré de 50 % pour intervention de 18H à 7H30, pour jours fériés ou pour week-end.

TARIFS CONCESSION CIMETIERE - COLUMBARIUM ET DEPOT D'URNE ANNEE 2010 –
DEL. 94/2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Décide de maintenir les prix relatifs au cimetière pour l'année 2010, comme suit :

CIMETIERE	2010
Concession trentenaire (le m ²) :	60.00 €
Creusement de fosse Relèvement de corps ré inhumation - exhumation	353.00 €
Ouverture de caveau	98.00 €
Creusement de fosse pour dépôt d'urne	177.00 €

COLUMBARIUM	2010
Concession pour 15 ans comportant 4 urnes	550.00 €
Forfait dépôt urne	25.00 €
Inscription sur porte (la lettre ou le chiffre)	2.00 €

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT : MAISONS – APPARTEMENTS – IMMEUBLES
D'HABITATION ANNEE 2010 – DEL. 95/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de redevance assainissement aux particuliers pour l'année 2010, comme suit :

Consommateur	Abonnement H.T.	Prix au m3. H.T.	Forfait minimum de consommation si « source + réseau communal » ou « source » H.T.
Résidence principale ou secondaire, meublé	45.00 €	0.54 €	30 m3. par personne
Immeuble collectif : par appartement	45.00 €	0.54 €	30 m3. par personne

Le forfait minimum de consommation si source ou source + réseau communal pour les résidences principales, secondaires, les immeubles collectifs, est de 30 m3. en moyenne et par habitant de la commune, pris sur la consommation 2000 (compris entre 15 et 40 m3 d'après le décret 67-945 du 24.10.67).

Les bases de calcul retenues, compte tenu des possibilités d'accueil sont les suivantes :

1 meublé : 4 touristes : 4 équivalents habitants, soit 4 x 30 m3.
1 résidence secondaire : 4 touristes : 4 équivalents habitants, soit 4 x 30 m3.

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT : PROFESSIONNELS – CENTRES DE VACANCES – CAMPINGS – ANNEE 2010 – DEL. 96/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de redevance assainissement aux professionnels pour l'année 2010, comme suit :

Consommateur	Abonnement H.T.	Abonnement par poste de travail ou par place ou par emplacement H.T.	Prix au m3. H.T.	Forfait minimum de consommation si « source + réseau communal » ou « source »
Professionnels sédentaires	45.00 €	7.14 €	0.54 €	30 m3. par personne
Hôtels – Restaurants	45.00 €		0.54 €	90 m3. par chambre
Centres de vacances		4.66 €	0.54 €	15 m3. Par place
Campings		4.66 €	0.54 €	60 m3. par emplacement

TARIFS BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT ET CHANGEMENT COMPTEUR SUITE A GEL OU DETERIORATION ANNEE 2010 – DEL. 97/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour les branchements eau - assainissement et le changement de compteur pour l'année 2010, comme suit :

TARIFS BRANCHEMENT EAU – H.T. (TVA 19.6 %)	2010
Raccordement immeuble neuf si 1 seul local ou logement	286.00 €
Raccordement immeuble neuf si plusieurs locaux ou logements	286.00 € x coefficient fixé par le règlement
Le ml de tuyau au delà de 12 m et jusqu'à 2 locaux ou logements	1.60 €
Le ml de tuyau au delà de 12 m et au-delà de 2 locaux ou logements	6.30 €
Option compteur hors gel par local ou logement	360.00 €
Remplacement compteur eau DN 15	60.40 €
Remplacement compteur eau supérieur à DN 15	145.00 €

TARIFS BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT - H.T. (TVA 19.60 %)	2010
Travaux de branchements immeubles anciens	745.00 €
Participation au raccordement assainissement immeubles neufs pour un seul local ou un logement	2 454.80 €
Participation au raccordement assainissement immeubles neufs si plusieurs locaux ou logements	2 454.80 € x coefficient fixé par le règlement

TARIF EAU ANNEE 2010 – DEL. 98/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de l'eau pour l'année 2010, comme suit :

	2010 HT
M3	0.86 €
Abonnement	81.00 €

TARIFS DROITS DE PLACE 2010 – DEL. 99/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de droits de place de l'année 2010 comme suit, applicables à dater du 1^{er} janvier 2010 :

	2010
Camion vente – la ½ journée	50.00 €
Représentation (petit cirque,...) – la journée	50.00 €
Représentation (grand cirque, chapiteau,...) > 100 m ²	300.00 €

TARIF DROIT D'AMARRAGE 2010 – DEL. 100/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
Vote le droit d'amarrage pour l'année 2010 à 36 € pour la période qui s'étend du 1^{er} mai au 30 Novembre 2010.

L'amarrage des embarcations de pêche est strictement limité au ponton pêcheurs.

TARIFS CAMPING MUNICIPAL ET TARIFS ANNEXES ANNEE 2009/2010 – DEL. 101/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
DECIDE de fixer comme suit les tarifs du camping du Domaine, hiver et été pour l'année 2009-2010, avec une augmentation par rapport à l'année précédente, ainsi que les tarifs de l'aire de camping car pour l'année 2010 et le prix des jetons pour machines à laver

A ces tarifs, s'ajoute la taxe de séjour : 0.20 € par jour et par personne à partir de 13 ans.

TARIF HIVER : du 16 octobre 2009 au 15 avril 2010

	ANNEE 2009 / 2010		
	H.T. €	TVA	TTC €
Adulte	2.84	0.16	3.00
Enfant - 7 ans – à partir du 2 ^{ème} enfant (gratuité pour le 1 ^{er} enfant)	1.04	0.06	1.10
Emplacement tente (maximum 1 tente + 1 voiture)	5.69	0.31	6.00
Emplacement caravane (1 voiture + caravane)	5.69	0.31	6.00
Emplacement camping-car avec service	5.69	0.31	6.00
Location du tipi maxi 12 personnes (en sus facturation par personne suivant tarif en vigueur)	30.33	1.67	32.00
Visiteur	1.71	0.09	1.80
Chien	1.18	0.07	1.25
Branchement électrique			
6 ampères	4.74	0.26	5.00
10 ampères	7.58	0.42	8.00

TARIF ETE : du 16 avril au 15 octobre 2010

	ANNEE 2010		
	H.T. €	TVA	TTC €
Adulte	2.65	0.15	2.80
Enfant - 7 ans – à partir du 2 ^{ème} enfant (gratuité pour le 1 ^{er} enfant)	1.04	0.06	1.10
Emplacement tente (maximum 1 tente + 1 voiture)	5.21	0.29	5.50
Emplacement caravane (1 voiture + caravane)	5.21	0.29	5.50
Emplacement camping-car avec service	5.21	0.29	5.50
Location du tipi maxi 12 personnes (en sus facturation par personne suivant tarif en vigueur)	30.33	1.67	32.00
Visiteur	1.61	0.09	1.70
Chien	1.19	0.06	1.25
Branchement électrique			
6 ampères	3.32	0.18	3.50
10 ampères	5.21	0.29	5.50

GARAGE MORT :

	ANNEE 2009 / 2010		
	H.T. €	TVA	TTC €
Garage mort/jour hors saison à partir du 16 octobre 2009	2.84	0.16	3.00
Garage mort/jour saison Camping Le Domaine du 1 ^{er} juillet au 31 août	5.69	0.31	6.00
FORFAIT ANNUEL EMPLACEMENT	944.08	51.92	996.00
Non compris occupation – taxe de séjour - électricité			

TARIFS ANNEXES :

	ANNEE 2009/2010		
	<i>H.T €</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC €</i>
Véhicule supplémentaire	1.61	0.09	1.70
Tente supplémentaire	1.61	0.09	1.70
Double essieux	26.54	1.46	28.00
Véhicule utilitaire – 4 x 4 – remorque	17.54	0.96	18.50
Frais de gestion pour réservation	6.92	0.38	7.30

TARIF AIRE DE CAMPING CAR

Cette aire est ouverte toute l'année avec un stationnement payant du 1^{er} mai au 30 septembre

STATIONNEMENT CAMPING CAR	ANNEE 2010		
	H.T. €	T.V.A.	T.T.C.€
La nuit sans service	3.13	0.17	3.30
La nuit avec service	6.16	0.34	6.50
Service uniquement (vidange eaux ménagères, vidange WC chimique, eau potable, dépôt déchets)	4.08	0.22	4.30
En sus, taxe de séjour : 0.20 € par jour et par personne à partir de 13 ans			

TARIF REGIE – VENTE DE JETONS POUR MACHINES A LAVER – MACHINES A SECHER

	2010
Machines à laver :	4.00
Machines à sécher :	4.00

TARIFS SKI DE FOND 2009 – 2010 – DEL. 102/2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire proposée par le SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs de l'hiver 2009/2010 comme suit ;

DECIDE la mise en place d'un tarif licencié, avec accès gratuit pour les enfants licenciés et d'accorder la gratuité sur le domaine skiable de la commune, aux xonruptéens pouvant justifier de leur domicile ou de leur résidence sur XONRUPT :

	2009 – 2010			Réciprocité
	Adulte	Enfant - 16 ans	Licencié adulte	
Forfait Saison - National FFS	150.00	30.00	/	X
Forfait Saison massif	57.00	/	32.00	X
Forfait Hebdomadaire massif	24.50	11.20	/	X
Forfait Journée XONRUPT	4.70	2.10	/	
Forfait Journée scolaire ou groupe XONRUPT	3.60	1.30	/	
Forfait annuel Hautes Vosges – Bénéficiaires : 7 communes SIVU + Cornimont	40.00	/	/	X
Forfait Journée 3 sites (Gérardmer – La Bresse – Xonrupt-Longemer) Bénéficiaires : tout public	6.40	3.20	4.20	X

VENTE DU VEHICULE UNIMOG – DEL. 103/2009

A la suite de l'achat d'un camion poids lourd 4 x 4 porte-outils,

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien véhicule de déneigement UNIMOG, et au vu de sa vétusté, de le rétrocéder dans l'état actuel (sans contrôle technique).

Monsieur Jean-Michel NOËL ayant fait une proposition pour l'acheter dans l'état,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Décide de lui vendre au prix de 5 000 €.

CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC – DEL. 104/2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer dans le domaine public, la voie communale « allée des Brimbelles » (voie qui relie la montée des Broches avec la route des Charbonnières) sur une longueur de 230 ml. et une largeur de 3m40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide de classer l'allée des Brimbelles dans le domaine public.

Les documents relatifs à ce classement seront transmis à la DDEA.

ETAT D'ASSIETTE 2010 OFFICE NATIONAL DES FORETS – DEL. 105/2009

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Agence Vosges Montagne de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2010 dans la forêt communale de Xonrupt-Longemer, relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit en coupe de jardinage dans les parcelles 2 – 9 et 16.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU TOURISME HAUTES VOSGES – DEL. 106/2009

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SIVU TOURISME HAUTES VOSGES, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires du SIVU telles qu'elles ont été présentées par le SIVU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ADOpte les nouveaux statuts du SIVU Tourisme des Hautes Vosges tels qu'ils sont présentés.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DEL. 107/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide le transfert des crédits suivants :

Section fonctionnement

- Dépenses - Compte 673 + 700.00 €
- Dépenses – Compte 6152 - 700.00 €

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL – DEL. 108/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide le transfert des crédits suivants :

Section fonctionnement

- Dépenses - Compte 61523 + 7 000.00 €
- Recettes – Compte 7718 + 7 000.00 €

MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE – DEL. 110/2009

Le Conseil Municipal réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une consultation nationale de la population a été organisée le vendredi 2 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, par 6 abstentions, 7 voix contre la privatisation et 0 voix pour la privatisation :

- Se prononce pour le retrait du projet de la loi postale 2009
- A soutenu le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 2 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, il en a assuré l'information auprès des administrés de la commune
- Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements du Comité pour la Sécurité Routière et des Donneurs de Sang pour le versement de la subvention

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal est informé qu'au vu de l'Article L. 2122.20 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est notamment chargé d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article 2123.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, ceci pour les D.I.A. suivantes :

- Terrain situé « Aux Aulnées » - cadastré section AA n° 46 pour une superficie de 627 m² et d'un immeuble sis 2030 route de Colmar - section AA n° 249 pour une superficie de 1321 m² - Zone UB du P.L.U. - propriété de M Christian Maurice Marcel DEYBACH
- Terrain situé « Les Perhys » - cadastré section AC n° 60 pour une superficie de 62 m² et d'un immeuble sis 120 montée des Broches - section AC n° 61 pour une superficie de 693 m² - Zone UB du P.L.U. - propriété de Mme Hélène Lucie MARTIN
- Immeuble sis rue Paul Martin – cadastré section AA n° 187 pour une superficie de 696 m² - Zone UB du PLU – propriété de Mme MARLANGEON Céline Odette Aline
- Immeuble sis 182 route du Trou de Terre – cadastré section C n° 2096 pour une superficie de 639 m² - Zone UB du PLU – propriété de Mme BATTENHAUSER Marie Madeleine
- Terrains sis « Au Perhy » – cadastrés section AA n° 73 pour une superficie de 861 m² et n° 74 pour une superficie de 841 m² - Zone UB du PLU – propriété de M. Jean-Pierre Claude MICHEL
- Terrains sis « Les Charbonnières» – cadastrés section AD n° 159 pour une superficie de 1434 m², n° 162 pour une superficie de 52 m² et n° 164 d'une superficie de 14 m² - Zone 1NA du PLU – propriété de Mme GROSSMANN-SCHEIDIG Sylvie épouse FELTZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la vente de ces immeubles et terrains.

La séance est levée à 23 H.05

Le Maire,

La Secrétaire de séance,